

1. Recevabilité du dossier de demande

Les associations déposent une demande de subvention par la transmission du dossier municipal de demande de subvention complet (liste des pièces à joindre précisée dans le dossier de demande). Celui-ci est téléchargeable sur le site internet et peut être retiré en mairie :

*Pôle Education, Sport et Vie Sociale
1 rue François Mitterrand 63300 THIERS
04 73 80 88 80 – vie.associative@thiers.fr*

La recevabilité de la demande de subvention sera appréciée en fonction de la transparence des informations transmises concernant l'administration, les comptes et la vie de l'association. Dès lors, les prérequis à l'étude du dossier et, à fortiori, à l'attribution d'une aide financière sont :

- **La transmission des documents fondateurs et cadres de l'association (statuts, règlements intérieurs) dès leur modification, c'est-à-dire sans attendre le dépôt du dossier de demande de subvention.**
- **L'invitation systématique de la Commune à l'assemblée générale de l'association**
- **La transmission des comptes rendus de l'assemblée générale**
- **La transmission des comptes de résultats et du budget prévisionnel, des actifs de l'association, ainsi que tout document financier jugé utile par l'association pour garantir la transparence nécessaire. Toute demande de subvention de fonctionnement, affectée partiellement au financement de projets ponctuels (événements, manifestation) doit faire l'objet de documents financiers spécifiques à l'action.**
- **Et, en amont de leur programmation, l'information à la Commune des événements et actions organisés par l'association.**

2. Orientations municipales

La municipalité étudiera les demandes d'attribution de subventions municipales par les associations au regard des orientations qu'elle a fixées. Ainsi, les associations devront présenter en quoi leur projet associatif répond tout ou partie aux objectifs suivants :

1. **Développer des projets d'animation de la vie locale**
2. **Valoriser et promouvoir la richesse du patrimoine matériel et immatériel local**
3. **Participer au rayonnement de la ville**
4. **Promouvoir l'éducation par le sport et la culture**
5. **Favoriser l'accès des publics les plus fragiles aux animations et activités proposées**
6. **Maintenir et renforcer les liens sociaux, et concourir à plus de mixité sociale**